

## La prévention roule **pour les entreprises agricoles**

Les caisses MSA de Poitou-Charentes ont organisé en partenariat un colloque régional de prévention du risque routier professionnel à Saintes.

**Retour sur cet événement.**

**Y**van Thomas dirige deux petites structures d'aménagement et entretien de jardins chez les particuliers, les entreprises et les collectivités : les Jardins de Saintonge et Thomas Espaces verts. Il emploie six salariés qui utilisent quatre véhicules. Suite à la signature d'un contrat de prévention avec la MSA, un diagnostic global des risques et contraintes professionnels a été réalisé sur l'entreprise avec ces derniers. Depuis, différents points concernant le risque routier professionnel ont été améliorés ou sont en cours de modification. L'aménagement des camions a été repensé : les bennes sont munies d'un escalier repliable et d'une ridelle arrière à deux vantaux, moins lourds à manipuler ; des anneaux d'arrimage des charges vont être installés ; des tondeuses tractées de faible poids ont été achetées : elles seront plus faciles à charger. D'autres points ont été revus : le stockage du carburant, le contrôle de l'éclairage des remorques, le poids des rampes, l'entretien du matériel de transport... L'accent a également été mis sur la signalisation :

« Prendre en compte le risque routier dans sa globalité »

sortie de l'entreprise, camions, chantiers de courte durée. Yvan Thomas et deux de ses salariés ont suivi une formation conçue et adaptée à l'utilisation des VUL (véhicules utilitaires légers) dans les entreprises de paysage, en partenariat avec le centre Centaure de Bordeaux. La MSA est à l'origine du développement de ce module et a donc apporté une aide financière. Angélique Moreau, conseillère en prévention à la MSA de la Charente-Maritime, a accompagné l'entrepreneur dans ses démarches. Celui-ci reconnaît que « le coût est faible par rapport aux avantages. Le travail des opérateurs est faci-



1 Les intervenants : Jean Péchinot, représentant de la FFSA, Philippe Hontas, avocat, et Angélique Moreau, conseillère en prévention à la MSA de la Charente-Maritime.

2 Les partenaires de l'opération ont présenté les actions qu'ils mettent en œuvre dans le domaine de la prévention du risque routier professionnel.

*lité. L'absentéisme diminue. L'amélioration des conditions de travail fidélise les salariés qui sont davantage motivés pour participer au développement de l'entreprise».*

### Encore trop d'accidents

Yvan Thomas a témoigné – ainsi que Jean-François Poiraud, animateur prévention à la coopérative agricole Terrena Poitou – au colloque régional de prévention du risque routier professionnel, qui s'est déroulé en novembre, à Saintes, à la MSA de la Charente-Maritime. Étaient conviés les dirigeants d'entreprises agricoles du secteur. Au total, une centaine d'entrepreneurs a répondu à l'invitation. Ce colloque était organisé par les quatre caisses MSA de Poitou-Charentes (Charente, Charente-Maritime et Fédération Sèvres-Vienne), la Prévention et santé en agriculture (PSA) et le Groupement régional

LU dans

« Risque routier : tous concernés ». Dossier de novembre 2007 – n°78.

de santé publique (GRSP)<sup>(1)</sup>, avec l'appui de dix partenaires<sup>(2)</sup>. Jean-Michel Gernais, directeur adjoint de la MSA de la Charente-Maritime, a rappelé que « *malgré les progrès accomplis, le risque routier engendre encore trop d'accidents, de blessés et de morts. Le risque routier professionnel est important sur la région Poitou-Charentes. C'est l'une des préoccupations de la MSA* ». De plus, une enquête menée en 2007 auprès de 450 chefs d'entreprise<sup>(3)</sup> montre la méconnaissance de la responsabilité civile et pénale de l'employeur en cas d'un accident de la route d'un salarié. Trop souvent, c'est lorsque celui-ci survient que l'entreprise prend tardivement conscience de la réalité et des conséquences du risque routier<sup>(4)</sup>.

Ce colloque s'intégrait dans une action menée par les quatre caisses MSA. Elles ont élaboré une méthode d'intervention adaptée aux entreprises agricoles pour la prévention du risque routier professionnel et leur action a débouché sur la création d'outils de diagnostic, destinés à guider les entrepreneurs dans leurs démarches et à les aider à mettre en place un plan de prévention.

## Attirer l'attention des employeurs

Une clé USB, contenant tous les documents leur permettant de réussir la prévention du risque routier, a été remise aux participants. Elle contient un livret de diagnostic du risque, qui permet de faire un état des lieux et d'établir un bilan (à compléter sur ordinateur ou sur support papier). Un autre dossier regroupe trois diaporamas : les définitions du risque routier ; les chiffres et les coûts des accidents ; le cadre réglementaire (les obligations légales de l'entreprise en matière de prévention du risque routier, les responsabilités du chef d'entreprise et les procédures éventuelles). Des documents écrits développent les thèmes abordés dans ces diaporamas. Ces outils visent à impliquer les directions des entreprises dans la prévention et à les sensibiliser à l'évaluation du risque et à la mise en place d'actions pour le réduire. D'autres documents permettent de recenser et d'analyser les accidents de la route, de repérer les facteurs de risque, de proposer des mesures de prévention et d'élaborer un plan d'actions permettant de planifier et de suivre les mesures décidées suite à l'analyse des accidents. Liens vers des sites Internet, carnet d'adresses, guide pour réussir la prévention du risque routier dans les PME, synthèse de l'intervention de l'avocat intervenant lors de la rencontre, diaporama du colloque, affiches et dépliants se trouvent également dans la clé USB.

« Ces outils de prévention ont été diffusés auprès des conseillers de prévention, précise Isabelle Carnevillier, sous-directrice à la MSA de la Charente. Le but de ce colloque était de faire connaître auprès des entreprises agricoles de la région. Notre ambition était d'attirer l'attention des responsables d'entreprises agricoles sur le risque routier, de leur faire rencontrer les partenaires de cette opération, de repartir avec des outils de diagnostic et de démontrer que ces derniers fonctionnent aussi bien sur des grandes entreprises que sur des petites. Nous voulons leur faire prendre conscience que, quelle que soit la taille de leur entreprise, c'est aux employeurs de comprendre la nécessité de prendre en compte le risque routier dans sa globalité. » L'entreprise et les salariés ont tout à y gagner. ■

Anne Pichot de la Marandais

## Le saviez-vous ?

- **40 à 45 % des accidents du travail mortels sont des accidents de la circulation.**
- **Un accident de la circulation coûte trois fois plus cher que tout autre accident du travail.**
- **Les accidents de la route représentent 5 % des accidents du travail comptabilisés par la MSA, mais 12 % du coût total des accidents.**
- **68 % des accidents de la circulation entraînent un arrêt de travail.**
- **30.000 kilomètres par an correspondent à 500 heures de travail annuel.**



③ Yvan Thomas, des Jardins de Saintonge : « Les mesures prises ont permis de faciliter le travail des opérateurs et de les fidéliser. L'absentéisme a diminué. »

© Anne Pichot de la Marandais

## Une journée bien remplie

- Un débat animé à l'aide de saynètes filmées a permis d'évoquer les conséquences d'un accident de la circulation pour le chef d'entreprise et le salarié. Différents aspects ont été abordés : les garanties d'assurance, les responsabilités juridiques (civile et pénale), le droit du travail, la législation sociale, les axes de prévention...
- L'action régionale de la MSA a été présentée. Un partenariat a été conclu avec sept entreprises agricoles, dans lesquelles un diagnostic sécurité a été effectué. Suite à la restitution qui leur a été faite, elles ont mis en place des actions de prévention. Un bilan général du risque routier professionnel dans les entreprises agricoles de la région a également été réalisé. Des outils de diagnostic ont été créés.
- Les participants ont parcouru les stands présentant les actions de prévention des partenaires de l'opération.

(1) L'action a été rendue possible grâce au financement du GRSP, qui a permis le recrutement d'une chargée de mission, Sandrine Desmoulin. Celle-ci a coordonné l'action pendant 9 mois.

(2) Dont la Caisse régionale d'assurance maladie Centre Ouest, Groupama, Centaure, la Prévention routière, la Sécurité routière...

(3) Ifop-PSRE.

(4) Accident du travail et responsabilité. Le Bimsa n° 95, juin-juillet 2009.